

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2019-110 créant l'unité mixte de service US 36 ;

Vu la décision n° 2024-8 renouvelant l'unité mixte de service US 36 ;

Vu la décision n° 2025-123 renouvelant l'unité mixte de service US 36 ;

DECIDENT :

Article 1 : Madame Corinne SAGNE est nommée directrice de l'unité mixte de service US 36 intitulée « BiomedTech Facilities » jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 8 mai 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE